

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Vendredi 26 juillet 2019

## DOSSIER DE PRESSE

### Lancement officiel du concours ACROVI

**Le concours relatif à la prévention des risques « Alcool Cannabis ROute Violences » dans les établissements scolaires, baptisé ACROVI, a été officiellement lancé ce lundi 29 juillet au lycée du Mont-Dore, en présence de représentants du vice-rectorat, du gouvernement, de la police et de la gendarmerie nationales.**

#### Présentation du dispositif

---

Organisé en partenariat par plusieurs directions du gouvernement - le vice-rectorat, direction générale des enseignements (VR-DGE), la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEP) - et la direction Diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), le concours ACROVI a pour objet d'inciter les jeunes à concevoir des messages de prévention à l'attention de leurs pairs sur quatre thématiques : la sécurité routière, la consommation d'alcool et de cannabis, les atteintes aux biens et les violences aux personnes.

La gendarmerie nationale (brigade de prévention de la délinquance juvénile - BPDJ), la direction de la Sécurité publique - DSP, l'école de la police nationale et l'association Zéro tolérance sont partenaires du projet, en assurant notamment des actions de sensibilisation auprès des jeunes.

#### Candidature et réalisation

---

Peuvent participer, les élèves des établissements scolaires, de l'enseignement primaire et secondaire publics et privés (DDEC), ainsi que les jeunes suivis en ateliers de jour et en foyer par la DPJEP.

Les classes ou groupes candidats bénéficieront d'une sensibilisation en fonction des thématiques choisies assurée par l'un des partenaires du concours (BPDJ, DSP, associations, Zéro tolérance, équipe Do Kamo du gouvernement ...). Cette sensibilisation permettra également de présenter aux élèves les ressources auxquelles ils peuvent faire appel en cas de besoin (ex : SOS ECOUTE 05 30 30).

Les messages de prévention devront être élaborés pour la cible des jeunes de 6 à 18 ans. Ils pourront être réalisés sous différentes formes et formats : bande dessinée, slogans, bandeaux de type publicitaire, affiches, flyers, capsules vidéos, format réseau (instagram, snapchat, facebook). Ils devront privilégier l'approche positive de « résolution du problème », et pourront être rédigés en langue vernaculaire.

## Calendrier et sélection

---

Chaque établissement devra remettre ses créations en août au partenaire (police ou gendarmerie) qui l'a accompagné dans le projet.

L'ensemble des créations sera ensuite soumis à un vote « grand public » qui sélectionnera trois œuvres par thématique et par type d'établissement (primaire/collège/lycée) via des sites institutionnels, Facebook et par un vote organisé lors de la fête de l'Ecole calédonienne du 14 septembre prochain qui permettra notamment l'exposition des œuvres.

Les votes "grand public" se feront via le site #ZeroTolérance et par un "like" sur le site facebook de #ZéroTolérance.

## Remise des prix

---

Les créations lauréates du concours seront celles qui auront recueilli le plus de votes par thématique et par type d'établissement, soit douze créations au total.

Les lauréats seront invités au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la remise des prix en octobre prochain en présence des membres du gouvernement et des responsables des directions concernés.

## Diffusion des messages de prévention

---

Les créations lauréates du concours seront diffusées dans les établissements scolaires à la rentrée 2020 sur différents supports de communication imprimés ou numériques (carnets de liaison, Folios, site internet de l'établissement, Pronote, etc.).

Toutes les réalisations seront ensuite exposées lors d'expositions itinérantes, diffusées sur des supports pédagogiques et utilisées dans le cadre d'autres manifestations. Elles pourront également faire l'objet d'une diffusion par voie d'affichage, de presse ou par internet.

## Les participants au dispositif

---

À ce jour, 42 classes du territoire issues de 20 établissements scolaires (publics et privés des trois niveaux) se sont inscrites dans le dispositif, ainsi que le quartier des mineurs du camp Est et deux groupes des ateliers de jour de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJAJ).